



CC du Pays de Saillans (Siren : 242600559)

## FICHE SIGNALÉTIQUE BANATIC

## Données générales

Nature juridique	Communauté de communes (CC)
Commune siège	Saillans
Arrondissement	Die
Département	Drôme
Interdépartemental	non

## Date de création

Date de création	20/11/2001
Date d'effet	20/11/2001

## Organe délibérant

Mode de répartition des sièges	
Nom du président	Mme MARIE-CHRISTINE DARFEUILLE

## Coordonnées du siège

Complément d'adresse du siège	10, rue RAOUL LAMBERT
Numéro et libellé dans la voie	
Distribution spéciale	
Code postal - Ville	26340 SAILLANS
Téléphone	04 75 21 52 17
Fax	04 75 21 57 30
Courriel	pays.saillans@wanadoo.fr
Site internet	

## Profil financier

Mode de financement	Fiscalité additionnelle avec fiscalité professionnelle de zone et sans fiscalité professionnelle sur les éoliennes
Bonification de la DGF	non
Dotation de solidarité communautaire (DSC)	non
Taxe d'enlèvement des ordures ménagères (TEOM)	non
Autre taxe	non
Redevance d'enlèvement des ordures ménagères (REOM)	oui
Autre redevance	non

## Population

Population totale regroupée	2 307
Densité moyenne	15,13

## Périmètre

Nombre total de communes membres : 11

Dept	Commune (N° SIREN)	Population
26	Aubenasson (212600159)	71
26	Aurel (212600191)	247
26	Chastel-Arnaud (212600803)	48
26	Espenel (212601223)	123
26	La Chaudière (212600902)	21
26	Rimon-et-Savel (212602668)	34
26	Saillans (212602890)	1 180
26	Saint-Benoit-en-Diois (212602965)	31
26	Saint-Sauveur-en-Diois (212603286)	63
26	Vercheny (212603682)	448
26	Véronne (212603716)	41

## Compétences

Nombre total de compétences exercées : 15

Compétences exercées par le groupement
Environnement et cadre de vie
- Collecte des déchets des ménages et déchets assimilés <i>Elimination et valorisation des déchets ménagers et assimilés.</i>
- Traitement des déchets des ménages et déchets assimilés
- Autres actions environnementales <i>Protection et mise en valeur de l'environnement : - Réhabilitation, réalisation et entretien des chemins de randonnées dans le cadre du PDIPR - Gestion de la rivière Drôme et ses affluents (en fonctionnement et en investissement)</i>
Développement et aménagement économique
- Action de développement économique (Soutien des activités industrielles, commerciales ou de l'emploi, Soutien des activités agricoles et forestières...) <i>Création, aménagement et gestion de zones d'activités économiques (industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale ou touristique) qui sont d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire la zone d'activité de la Tuilière à Saillans et toute nouvelle zone à vocation économique. Actions de développement économique - actions d'animation et de promotion du territoire concourant à son développement économique - opérations d'immobilier d'entreprise - soutien à la création d'entreprises et au tissu économique local (accueil, accompagnement, participation à la plateforme d'initiative) Développement touristique politique et actions de développement touristique soutien aux OTSI du territoire signalisation touristique valorisation et gestion d'une maison forestière en lien avec l'ONF.</i>
Développement et aménagement social et culturel
- Construction ou aménagement, entretien, gestion d'équipements ou d'établissements culturels, socioculturels, socio-éducatifs

- Création et gestion d'une salle d'animations multimédia dans le bâtiment du "Cresta" à Saillans
- Activités péri-scolaires <i>Gestion de la cuisine intercommunale et de la salle de restauration scolaire du "Cresta" à Saillans en conformité avec les conventions passées avec les communes</i>
- Activités sportives <i>Tout projet sportif et culturel répondant à un intérêt général de la population du territoire de la Communauté de communes</i>
Aménagement de l'espace
- Schéma de cohérence territoriale (SCOT) <i>Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur.</i>
- Création et réalisation de zone d'aménagement concertée (ZAC) <i>Etude et réalisation de zones d'aménagement concerté d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire toutes nouvelles Zones d'Aménagement Concerté communautaire à vocation unique.</i>
Développement touristique
- Tourisme <i>La communauté de communes aura la possibilité de contractualiser avec l'Union européenne, l'Etat, la Région, le Département, dans le cadre de politiques contractuelles de développement. Sont notamment intégrés les contrats de pays, les contrats de développement régionaux, les contrats touristiques.</i>
Logement et habitat
- Programme local de l'habitat <i>Actions et opérations d'intérêt communautaire en faveur du logement des personnes défavorisées. Sont considérés d'intérêt communautaire l'élaboration et la réalisation de Programme Local de l'habitat, les études et la mise en oeuvre d'opérations programmées pour l'amélioration de l'habitat. Opérations de réhabilitation du patrimoine de la communauté de communes d'intérêt communautaire. Sont d'intérêt communautaire les actions de valorisation du patrimoine foncier et immobilier appartenant à la communauté de communes.</i>
Autres
- Gestion de personnel (policiers-municipaux et garde-champêtre...) <i>Gestion du personnel intercommunal mis à disposition des communes en conformité avec les conventions passées avec les communes.</i>
- Gestion d'un centre de secours <i>Service de lutte contre l'incendie : en ce qui concerne les conventions avec le SDIS dans le cadre de la départementalisation.</i>
- NTIC (Internet, câble...) <i>Actions favorisant la vulgarisation des technologies de l'information et de la communication (TIC)</i>
- Autres <i>Secteur social et insertion - Politique et actions d'intérêt communautaire en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Sont considérés d'intérêt communautaire les actions, services concernant la petite enfance, l'enfance et la jeunesse dans le cadre de la mise en oeuvre de la politique contractuelle de la Caisse d'Allocations Familiales (contrat enfance-jeunesse) et de la garderie périscolaire ; les équipements concernant la petite enfance et le centre de loisirs sans hébergement. - Politique et actions d'intérêt communautaire en faveur des personnes âgées. Sont considérés d'intérêt communautaire les actions, services et équipements à caractère social en direction des personnes âgées (participation au pôle gérontologique, ADMR, portage de repas à domicile). - Participation à des structures favorisant l'emploi et le suivi des jeunes et l'insertion sociale des publics en difficulté. Le conseil communautaire, sur sa seule décision, pourra subdéléguer l'une de ses compétences à un syndicat mixte ou une autre structure intercommunale.</i>

## Adhésion à des groupements

Dept	Groupement (N° SIREN)	Nature jur.	Population
------	-----------------------	-------------	------------

26	SYNDICAT TRAITEMENT DECHETS MENAGERS (SYTRAD) (252601828)	SM fermé	521 388
26	SYNDICAT MIXTE RIVIERE DROME ET SES AFFLUENTS (252601307)	SM ouvert	8 213
26	SYNDICAT MIXTE DE DEVELOPPEMENT DE LA VALLEE DE LA DRÔME SMDVD (200000081)	SM fermé	8 213

Sources : DGCL, BANATIC / Insee, RP (population totale légale en vigueur en 2013 - millésimée 2010)